

... Retour sur les luttes pour la contraception et l'avortement, 50 ans après le manifeste des 343 ...

En France jusque dans les années 1960, d'après une loi de 1920, toutes pratiques et informations sur la contraception et l'avortement y étaient interdites et condamnées à de la de prison (il y eut même l'exécution d'une avorteuse sous Pétain). Les médecins et autres professionnels de santé s'exposent en plus à l'interdiction d'exercer. Ainsi, les femmes recouraient à l'ingurgitation de produits toxiques (détergent, eau oxygénée,...), l'introduction dans l'utérus d'aiguille à tricoter, ou brosse à dent, ... Il existait aussi des avorteuses qui manipulaient des "sondes", qui une fois dans l'utérus finissaient par déclencher une infection, un saignement. Cela permettait à la femme de se présenter aux urgences de l'hôpital dans l'espoir de subir un curetage. Les médecins ne le faisaient pas toujours, et s'il y avait lieu c'était sans anesthésie, donc très douloureux, pour la punir.

A partir des années 60, des personnalités comme Simone de Beauvoir (Le Deuxième sexe, décrit les horreurs de l'avortement clandestin), des gynécologues comme Marie-Andrée Weill Hallé et Suzanne Képès, ont contribué avec tant d'autres à mettre fin aux angoisses permanentes de tomber enceintes, avec la revendication d'avoir accès à une contraception sûre, à l'avortement. Il y eut alors la création d'un mouvement « Maternité Heureuse » renommé Planning familial qui milita pour la légalisation et la généralisation de la contraception.

En 1967, Lucien Neuwirth, un gaulliste, fait voter une loi autorisant la contraception prescrite par un médecin. Cette loi sera appliquée seulement à partir de 1969, remboursements votés en 1974, suite aux lenteurs des décrets.

Après la contraception légalisée, le combat pour libérer l'avortement est mené ...

Il est conduit par le MLF (Mouvement de Libération des Femmes, fondé en 1970), par le MLAC (Mouvement pour la Libération de l'Avortement et de la Contraception), collectif de syndicats, partis de gauche, groupes et associations diverses. Il fédère les groupes, dans toute la France, qui pratiquent des avortements "Karman" et aident les femmes à aller en Hollande ou en Angleterre dans les cliniques.

Trois étapes sont marquantes dans ce combat :

- Tout d'abord la publication le 5 avril 1971 dans le *Nouvel Observateur*, avec l'aide de Simone de Beauvoir et Christine Delphy, d'un appel de 343 femmes déclarant avoir eu recours à l'avortement malgré l'interdiction pénale, réclamant le droit à disposer de leur corps.
- Ensuite, le 8 novembre 1972, le procès de Marie Claire Chevalier, de sa mère et de 2 autres femmes à Bobigny, défendue par Me Gisèle Halimi. Elle est relaxée, sa mère condamnée à une amende de 500 francs avec sursis. Un jugement essentiel sur la voie de la dépénalisation de l'avortement.
- Enfin, le 5 février 1973, ce sont 331 médecins qui rejoignent le combat en signant un autre manifeste publié dans *Le Nouvel Observateur*. Ils "s'accusent" d'avoir pratiqué des avortements clandestins. Nouvel acte de désobéissance, vis-à-vis de l'Ordre des Médecins cette fois.

LIVRE : LE PROCES DE BOBIGNY STENOYPIE INTEGRALE DES DEBATS DU TRIBUNAL DE BOBIGNY, 8 NOVEMBRE 1972 - GISELE HALIMI

Sous la poussée de ces mouvements et de l'évolution de l'opinion, V. Giscard d'Estaing, demande à Simone Veil de défendre une loi dépénalisant l'avortement.

En 1975 la loi Veil est publiée au Journal Officiel qui donne à la femme, et à elle seule, le pouvoir de décider de son avortement.

... D'hier à aujourd'hui,
où en sommes-nous ...

La loi de 1975 prévoit des restrictions : l'avortement doit être effectué avant 12 semaines d'aménorrhée (donc avant 10 semaines de grossesse), par un médecin, en milieu hospitalier ; les médecins peuvent refuser de pratiquer l'avortement) etc. ...

En 1979, sur 1060 établissements publics, seuls 315 font des IVG. Les groupes de femmes continuent donc à pratiquer des avortements et à accompagner les femmes en Hollande et en Angleterre. Des procès ont lieu pour pratique illégale : en 1977 à Aix-en-Provence, en 1978 à Lille.

Le droit à l'avortement évolue avec en 1979, le vote définitif de la loi Veil, qui parle non plus d'avortement mais d'IVG.

En 1982, le remboursement de l'IVG est introduit avec la loi Roudy.

Suite à des actions violentes menées par l'extrême droite contre des centres IVG, en 1992, la loi Neiertz punit le délit d'entrave à l'IVG.

En 1999, il est légalisé la "pilule du lendemain" qui permet d'empêcher la fécondation si elle est prise dans les 72 heures après un rapport.

En 2000, la loi Aubry-Guigou autorise l'IVG jusqu'à 14 semaines d'aménorrhée, délivre les mineurs de l'autorisation parentale et rend l'entretien préalable facultatif.

En 2004 est mise en place l'IVG médicamenteuse, d'abord en centre d'orthogénie puis en ville.

En 2014, la loi Vallaud-Belkacem institue enfin le remboursement par la Sécu, supprime la mention « situation de détresse ».

Le 8 octobre 2020, lors de l'examen du projet de loi santé à l'Assemblée Nationale, un amendement a été voté autorisant l'allongement du délai légal d'accès à l'IVG de douze à quatorze semaines. L'interruption volontaire de grossesse est déjà autorisée jusqu'à 14 semaines en Allemagne, 22 semaines en Espagne, 24 semaines en Angleterre et au Pays bas. En France, la majorité sénatoriale, de droite, a rejeté cet amendement le 21 janvier 2021. Le débat parlementaire est bloqué depuis à l'Assemblée Nationale, toujours par la droite.

**Que de progrès depuis les années sombres d'avant la contraception, d'avant la loi Veil !
C'est en en parlant, en criant, en montrant tout au grand jour qu'on a obligé la société à s'intéresser à ces questions. C'est pourquoi nous devons continuer aujourd'hui à revendiquer :
UN CENTRE IVG DANS CHAQUE HOPITAL PUBLIC !**



Quelques chiffres :

En 2020, 232 000 interventions (206 000 en 2001).

Les 20-29 ans sont les plus concernées avec en moyenne 27,9 IVG pratiquées pour 1.000 femmes.

... Libre de ses choix ...

- **L'égalité femmes/hommes doit aussi s'entendre sur la possibilité pour chaque personne de vivre une sexualité épanouie, à l'abri des grossesses non prévues et des infections sexuellement transmissibles.**

Il faut défendre la contraception, droit fondamental

Car aujourd'hui tous les moyens contraceptifs ne sont pas remboursés par la Sécurité Sociale, le contrat santé prend le relais à Pôle emploi.

Car la contraception est en large partie assumée par les seules femmes au sein d'un couple hétérosexuel.

- **L'égalité femmes/hommes se retrouve sur le droit des femmes à vivre leur sexualité sans procréer, à être enceinte ou pas, à poursuivre ou non une grossesse.**

Il faut défendre le droit à l'IVG, droit fondamental

Car plus de 130 centres IVG ont fermé ces 15 dernières années.

Car les sages-femmes qui depuis 2016 peuvent pratiquer des IVG médicamenteuses ne peuvent pas encore réaliser les aspirations instrumentales.

Car la menace d'élection de gouvernement réactionnaire, conservateur et rétrograde est présente.

La FSU soutient fortement le projet de loi pour le renforcement du droit à l'avortement qui permettrait aux trois à cinq mille femmes qui avortent aujourd'hui à l'étranger et à leur frais – entre 1000 et 3000 euros, de bénéficier de ce droit gratuitement en France.


Depuis une dizaine d'années, les choix politiques et la baisse des dépenses publiques ont eu pour effet des fermetures de maternité, de services hospitaliers, dont des centaines de centres IVG.

L'accès à l'IVG est ainsi devenu plus compliqué et très inégalitaire pour les femmes sur l'ensemble du territoire. Cet allongement du délai, de 12 à 14 semaines, permettrait donc de réduire, même très partiellement, les difficultés.

Il autoriserait les IVG chirurgicales aux sages-femmes jusqu'à la 10^{ème} semaine.

Il mettrait fin à la clause de conscience spécifique à l'IVG.

TOUTE L'INFORMATION SUR L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

 **0 800 08 11 11**
(Numéro anonyme et gratuit)

IVG.GOUV.FR

[HTTP://WWW.AVORTEMENTANCIC.NET/SPIP.PHP?RUBRIQUES](http://WWW.AVORTEMENTANCIC.NET/SPIP.PHP?RUBRIQUES)

Manifeste des 343 paru dans le Nouvel Observateur n°334 du 5 avril 1971

« Un million de femmes se font avorter chaque année en France. Elles le font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération, pratiquée sous contrôle médical, est des plus simples. On fait le silence sur ces millions de femmes. Je déclare que je suis l'une d'elles. Je déclare avoir avorté. De même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre.

Avortement

Mot qui semble exprimer et limiter une fois pour toutes le combat féministe. Être féministe, c'est lutter pour l'avortement libre et gratuit.

Avortement

C'est une affaire de bonnes femmes, quelque chose comme la cuisine, les langes, quelque chose de sale. Lutter pour obtenir l'avortement libre et gratuit, cela a l'air dérisoire ou mesquin. Toujours cette odeur d'hôpital ou de nourriture, ou de caca derrière les femmes.

La complexité des émotions liées à la lutte pour l'avortement indique avec précision notre difficulté d'être, le mal que nous avons à nous persuader que cela vaut le coup de se battre pour nous.

Il va de soi que nous n'avons pas comme les autres êtres humains le droit de disposer de notre corps. Pourtant ventre nous appartient.

L'avortement libre et gratuit n'est pas le but ultime de la lutte des femmes. Au contraire il ne correspond qu'à l'exigence la plus élémentaire, ce sans quoi le combat politique ne peut même pas commencer. Il est de nécessité vitale que les femmes récupèrent et réintègrent leur corps. Elles sont celles de qui la condition est unique dans l'histoire : les êtres humains qui, dans les sociétés modernes, n'ont pas la libre disposition de leur corps.

Jusqu'à présent, seuls les esclaves ont connu cette condition.

Le scandale persiste. Chaque année 1 500 000 femmes vivent dans la honte et le désespoir. 5 000 d'entre nous meurent. Mais l'ordre moral n'en est pas bousculé. On voudrait crier.

L'avortement libre et gratuit c'est :

cesser immédiatement d'avoir honte de son corps, être libre et fière dans son corps comme tous ceux qui jusqu'ici en ont eu le plein emploi ; ne plus avoir honte d'être une femme.

Un ego qui fout le camp en petits morceaux, c'est ce qu'éprouvent toutes les femmes qui doivent pratiquer un avortement clandestin ; être soi à tout moment, ne plus avoir cette crainte ignoble d'être " prise ", prise au piège, d'être double et impuissante avec une espèce de tumeur dans le ventre ;

un combat enthousiasmant, dans la mesure où, si je le gagne, je commence seulement à m'appartenir en propre et non plus à l'Etat, à une famille, à un enfant dont je ne veux pas ;

une étape pour parvenir au contrôle complet de la production des enfants. Les femmes comme tous les autres producteurs ont de fait le droit absolu au contrôle de toutes leurs productions. Ce contrôle implique un changement radical des structures mentales des femmes et un changement non moins radical des structures de la société.

1. Je ferai un enfant si j'en ai envie, nulle pression morale, nulle institution, nul impératif économique ne peut m'y contraindre. Cela est mon pouvoir politique. Comme tout producteur, je peux, en attendant mieux, faire pression sur la société à travers ma production (grève d'enfants).

2. Je ferai un enfant si j'en ai envie et si la société dans laquelle je le fais naître est convenable pour moi, si elle ne fait pas de moi l'esclave de cet enfant, sa nourrice, sa bonne, sa tête de Turc.

3. Je ferai un enfant si j'en ai envie, si la société est convenable pour moi et convenable pour lui, j'en suis responsable, pas de risques de guerres, pas de travail assujéti aux cadences.

Non à la liberté surveillée

La bataille qui s'est engagée autour de l'avortement se passe au-dessus de la tête des principales intéressées, les femmes. La question de savoir si la loi doit être libéralisée, la question de savoir quels sont les cas où l'on peut se permettre l'avortement, en bref la question de l'avortement thérapeutique ne nous intéresse pas parce qu'elle ne nous concerne pas. L'avortement thérapeutique exige de " bonnes " raisons pour avoir la " permission " d'avorter. En clair cela signifie que nous devons mériter de ne pas avoir d'enfants. Que la décision d'en avoir ou pas ne nous appartient pas plus qu'avant.

Le principe reste qu'il est légitime de forcer les femmes à avoir des enfants. Une modification de la loi, en permettant des exceptions à ce principe, ne ferait que le renforcer. La plus libérale des lois réglerait encore l'usage de notre corps. L'usage de notre corps n'a pas à être réglementé.

Nous ne voulons pas des tolérances, des bribes de ce que les autres humains ont de naissance : la liberté d'user de leur corps comme ils l'entendent. Nous nous opposons autant à la loi Peyret ou au projet A.N.E.A. qu'à la loi actuelle comme nous nous opposerons à toute loi qui prétendra régler d'une façon quelconque notre corps. Nous ne voulons pas une meilleure loi, nous voulons sa suppression pure et simple. Nous ne demandons pas la charité, nous voulons la justice. Nous sommes 27 000 000 rien qu'ici. 27 000 000 de " citoyennes " traitées comme du bétail.

Aux fascistes de tout poil — qu'ils s'avouent comme tels et nous matraquent ou qu'ils s'appellent catholiques, intégristes, démographes, médecins, experts, juristes, " hommes responsables ", Debré, Peyret, Lejeune, Pompidou, Chauchard, le pape — nous disons que nous les avons démasqués.

Que nous les appelons les assassins du peuple. Que nous leur interdisons d'employer le terme " respect de la vie " qui est une obscénité dans leur bouche. Que nous sommes 27 000 000. Que nous lutterons jusqu'au bout parce que nous ne voulons rien de plus que notre dû : la libre disposition de notre corps.

Les dix commandements de l'Etat bourgeois

Fœtus plutôt qu'être humain choisiras quand cet être humain est femelle. Femme point n'avortera tant que Debré réclamera 100 millions de Français. 100 millions de Français tu auras, tant que ça ne te coûte rien.

Particulièrement sévère seras avec femmes pauvres ne pouvant aller en Angleterre.

Ainsi volant de chômage tu auras pour faire plaisir à tes capitalistes. Très moraliste tu seras, car Dieu sait ce que " nos " femmes feraient si libres.

Fœtus tu préserveras, car plus intéressant de les tuer à 18 ans, âge de la conscription.

Grand besoin tu en auras car politique impérialiste tu poursuivras.

Toi-même contraception utiliseras, pour envoyer rares enfants à Polytechnique ou l'E.N.A. parce qu'appartement 10 pièces seulement.

Quant aux autres, pilule dénigreras, car il ne manquerait plus que ça. »